



*L'histoire de l'immigration est en Belgique, essentiellement pour
le 20e siècle, l'histoire du transfert d'une population ouvrière*

BRONNEN

Histoire de l'immigration et histoire ouvrière. Pour un inventaire des sources sur l'histoire de l'immigration en Belgique

Anne Morelli, professeur ULB

Le Groupe d'histoire de l'immigration de l'ULB, depuis sa fondation, s'est distingué des autres centres sur la problématique des migrations, en privilégiant la dimension historique du phénomène. Ses animateurs - Jean-Philippe Schreiber et moi-même - ont ainsi impulsé successivement une *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*⁽¹⁾, une exposition, accompagnée d'un album et d'un dossier pédagogique sur 'La mémoire retissée. Une histoire en photos de l'immigration en Belgique au 20e siècle'⁽²⁾ et ils préparent un ouvrage sur l'émigration des Belges vers l'étranger.⁽³⁾

Ce groupe a en outre patroné des recherches ponctuelles sur l'histoire de certaines communautés et la création de matériel didactique en rapport avec la thématique de l'histoire des migrants (coffre pédagogique 'Les migrations', cd-rom sur l'histoire d'une ville du Maroc à l'époque romaine etc.).

Mais toute recherche historique sur les migrants dans notre pays se heurte à une absence de relevé systématique des sources intéressant ce domaine.

Si des efforts ont été faits pour enregistrer régulièrement les productions sociologiques ou

littéraires concernant la présence immigrée dans notre pays⁽⁴⁾, le chercheur qui veut se lancer dans l'histoire de l'immigration en Belgique doit par contre procéder par sondages empiriques à partir des quelques sources dont il a entendu parler ou qui lui sont, par hasard, signalées.

Une condition essentielle à la poursuite de recherches systématiques sur l'histoire de l'immigration dans notre pays est donc l'établissement d'un inventaire de ses sources.

Un tel inventaire est en cours en France. Impulsé par l'association 'Génériques', il va déboucher prochainement sur une volumineuse publication et a déjà montré son intérêt dans une livraison de la revue *Migrations* consacrée à la Bourgogne (n° 9-10 / 1995-1996).

Notre objectif, à terme, est de réaliser pour la Belgique un recensement comparable des sources, non seulement d'archives proprement dites mais aussi de presse, d'affiches et de documents audiovisuels (émissions de radio et TV, films, ...) utilisables dans les recherches sur l'histoire de l'immigration.

L'histoire de l'immigration étant en Belgique, essentiellement pour le 20e siècle, l'histoire du transfert d'une population ouvrière, les archives à repérer et décrire sont donc fréquemment des archives en rapport avec l'histoire ouvrière. Car si l'histoire des immigrés se découvre en partie dans les registres communaux des étrangers, à la police des étrangers, dans les tractations diplomatiques chargées de leur importation ou dans les associations qu'ils ont créées ici (cercles politiques, religieux, ...) elle est aussi à découvrir entre les lignes des bilans des entreprises, dans les comptes rendus des conseils d'administration ou encore dans la multitude des documents administratifs des secteurs où les immigrés ont été concentrés. Les registres d'entrée des mines et les documents destinés à la sécurité sociale, peuvent ainsi s'avérer de

précieux auxiliaires pour l'historien qui se lance sur les traces de l'histoire des immigrés en Belgique.

Dans l'exemple qui suit, Jacques Gillen, licencié en histoire de l'ULB, nous démontre d'un point de vue technique, ce que les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs peuvent apporter au chercheur qui tente de retracer l'histoire de l'immigration.

Il travaille actuellement à appliquer ce type d'inventaire à un éventail le plus large possible de l'histoire ouvrière.

(1) Editions Vie Ouvrière (EVO), 1992. Traduite en néerlandais sous le titre: *Geschiedenis van het eigen volk. De vreemdeling in België van de prehistorie tot nu*, Kritak, 1993.

(2) Maison de la Culture de Charleroi, 1994.

(3) à paraître en 1998 chez EVO et EPO.

(4) par exemple Sybidi, géré par l'UCL, recense depuis 10 ans, par un système bibliographique et documentaire, les livres, articles et mémoires produits sur l'immigration.

L'histoire de l'immigration vue à travers les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs

Jacques Gillen, licencié en histoire, ULB

Depuis peu, les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs sont à la disposition des chercheurs. Après avoir été menacées de destruction, elles furent heureusement récupérées par l'Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale⁽¹⁾ après la dissolution du Fonds en 1995 (celui-ci dépendant désormais de l'INAMI).

Tout le monde s'accorde d'ores et déjà à dire

qu'il s'agit de sources très précieuses pour l'histoire économique et sociale de la Wallonie⁽²⁾. Les innombrables documents qu'elles contiennent pourront en effet répondre à de très nombreuses questions, dont il serait fastidieux de faire l'inventaire, tant la richesse de cette source est grande. En outre, il s'agit à tous points de vue de documents totalement inédits.

En quoi ces archives peuvent-elles être utiles à l'histoire de l'immigration? Telle est la question qui se pose ici. Les pistes de recherche offertes en la matière sont fondamentales. Mais, avant d'en dégager les grands axes, il convient de s'interroger sur la nature et les objectifs du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs.

Bref historique du Fonds⁽³⁾

Le Fonds national de retraite des ouvriers mineurs (FNROM) fut créé par la loi du 20 août 1920, modifiée par la loi du 30 décembre 1924. Il s'agit d'un établissement public dépendant du Ministère de la Prévoyance sociale. Ce Fonds avait pour fonction essentielle de répartir au mieux les avantages obtenus par les ouvriers mineurs, en redistribuant les excédents de recette des Caisses de prévoyance en boni aux Caisses déficitaires.

Ces caisses existent depuis 1839. En effet, suite au drame du charbonnage de Seraing, survenu en 1838, le directeur de l'Administration des Mines fit adopter par le gouvernement belge un projet visant à instaurer des caisses de prévoyance régionale. Elles furent instituées entre 1839 et 1844 dans toute la Belgique et assuraient un secours aux ouvriers blessés ou infirmes et octroyaient des pensions aux mutilés ou aux parents de ceux qui seraient décédés des suites d'un accident de travail. C'était la première fois qu'une initiative d'une relative ampleur était prise; des caisses de se-

cours existaient certes dès 1807 (les ouvriers mineurs étant à cet égard les premiers à bénéficier de mesures de sécurité sociale) mais il ne s'agissait que d'initiatives locales et ne disposant souvent que de moyens réduits, insuffisants pour leur permettre de faire face aux conséquences durables d'un accident survenu dans les mines. La sécurité sociale de l'époque (pour employer un terme anachronique) se bornait le plus souvent à faire des collectes de fonds quand un accident se produisait dans les mines. Notons cependant que les Caisses de prévoyance ne reçurent le statut d'établissement d'utilité publique qu'en 1868.

Leur administration était confiée à une commission paritaire composée de représentants d'employeurs et de travailleurs siégeant sous la présidence du gouverneur de province et du commissaire d'arrondissement. Elles étaient financées par les travailleurs, les employeurs, les pouvoirs publics et la charité publique.

Toutefois, ce système de prévoyance était libre quant à l'affiliation des exploitants et des travailleurs jusqu'en 1911, date à laquelle une loi généralisa le régime de retraite des ouvriers houilleurs sur base des institutions existantes et rendit l'assurance obligatoire. Cette loi permit en outre l'octroi d'une allocation aux veuves sous certaines conditions. Peu à peu, les compétences des Caisses de prévoyance s'étendirent, des indemnités des accidents de la mine, aux pensions de vieillesse, et aux allocations d'invalidité ou d'incapacité de travail. Par exemple, en 1914, la notion d'invalidité fut introduite pour la première fois dans le statut légal de l'ouvrier mineur, une pension de retraite étant désormais accordée à ceux qui, en raison d'une incapacité de travail, n'ont pu achever normalement leur carrière. De même, en 1922,

une loi accorda des allocations d'invalidité aux ouvriers houilleurs contraints d'abandonner le travail à la mine pour cause de maladie entraînant une incapacité complète de travail.

La loi de 1920 créa donc un fonds commun dénommé 'Fonds national de retraite des ouvriers mineurs', dont la gestion fut confiée à la Commission consultative permanente des Caisses de prévoyance. Une loi du 30 décembre 1924 remplaça l'organisation régionaliste par une organisation unitaire, le Fonds absorbant cette fois toutes les institutions préexistantes. Les Caisses de prévoyance furent toutefois maintenues pour des raisons de facilité. Cette loi consacrait également le début d'une participation plus importante de l'Etat dans la constitution des pensions, soit via l'attribution de majorations aux pensionnés eux-mêmes, soit via l'octroi de subsides aux organismes d'assurance.

Dès lors, l'évolution alla dans le sens d'un accroissement des avantages accordés aux mineurs: l'octroi de pensions, quelles qu'elles soient, fut soumis à des conditions de moins en moins exigeantes et le montant des pensions fut progressivement augmenté. Dix lois ou arrêtés royaux introduits dans la loi fondamentale de 1924 caractérisèrent encore cette évolution.

En 1937, toutes les dispositions légales en vigueur furent coordonnées par un arrêté royal, l'ensemble des lois et arrêtés royaux étant devenu très confus de par son ampleur. Ces lois coordonnées restèrent en vigueur jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

L'arrêté-loi du 28 décembre 1944 - résultat du pacte social conclu pendant la guerre entre représentants des travailleurs et des employeurs - pose les bases de la sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui. Mais c'est l'arrêté-loi du 10 janvier 1945 qui réalise la sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés, ces derniers ay-

ant été exclus du champ d'application du premier arrêté-loi. Un régime analogue à celui des travailleurs salariés est organisé pour les ouvriers houilleurs et assimilés, prévoyant des avantages spéciaux, dus aux risques et à l'usure engendrés par le travail des mines. Ce régime est financé par des cotisations ouvrières et patronales et par une participation importante de l'Etat. A nouveau, divers arrêtés royaux et lois apportent des améliorations, majorent les avantages et améliorent le statut des ouvriers du fond, adoucissent les conditions d'octroi des pensions de retraite ou d'invalidité.

Une loi de 1958 réorganise le régime des pensions des ouvriers mineurs et assimilés: le nouveau régime sera désormais organisé par le Roi, sur avis du Conseil des Ministres, dans le cadre des statuts du FNROM chargé de l'exécution de ce régime. Le Fonds national fut défini comme un établissement public jouissant de la personnalité civile et fonctionnant sous la garantie de l'Etat et contrôlé par lui. La loi confère au Roi les pouvoirs de déterminer les statuts de cet organisme par arrêté délibéré en Conseil des Ministres et d'organiser, dans le cadre de ces statuts, le régime des pensions. Un arrêté royal de 1958, rentrant dans le cadre de cette loi, fixe les statuts du Fonds national: c'est un établissement public relevant du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, désormais géré par un Conseil d'administration (composé d'un président, d'un vice-président et de représentants des ouvriers mineurs et des employeurs) adjoint de deux commissaires du gouvernement. Comme auparavant, les entreprises occupant les ouvriers sont réparties en six circonscriptions territoriales, chacune formant le ressort d'une Caisse de prévoyance.

Diverses lois postérieures visent encore à simplifier l'organisation du FNROM et à rendre plus

souples les conditions d'admission au bénéfice d'une pension d'invalidité ou de retraite. Mais le FNROM a en quelque sorte pris sa forme définitive à la fin des années 1950.

Le Fonds national de retraite des pensionnés mineurs a donc suivi un cheminement qui le mène de l'effort mutualiste du début du 19e siècle à l'Etat-Providence du milieu du 20e siècle. L'assurance libre du départ, qui ne couvrait que certains risques, a évolué vers une assurance obligatoire qui couvrait tous les risques. Les entreprises locales des origines ont abouti à cette institution nationale qu'est le FNROM, même si celui-ci conserve une base régionale. Les catégories de travailleurs soumis à l'affiliation du Fonds national et bénéficiant de ce régime sont, au terme de l'évolution, à savoir en 1958:

- les ouvriers houilleurs;
- les ouvriers occupés dans toutes les mines autres que les mines de houille;
- les ouvriers occupés dans les carrières à exploitation souterraine;
- et enfin les ouvriers occupés dans les usines de sous-produits de la houille qui sont annexées aux charbonnages.

Les sources dont nous parlons concernent donc un très large spectre de travailleurs.

Présentation du fonds d'archives et de ses possibilités d'exploitation

Les archives du FNROM comprennent plusieurs types de documents, tous intéressants à différents points de vue.

1. Les cartons-comptes individuels

Chaque ouvrier dispose d'une fiche individuelle qu'il ait travaillé un jour ou plus, au fond ou

à la surface. Les veuves et les ayant-droit font également l'objet d'une fiche individuelle. Ces fiches existent pour les mineurs nés après 1850 et jusqu'à la fermeture des charbonnages. Elles sont classées par année de naissance et, à l'intérieur de chaque année, en trimestre.

Cette source a trois caractéristiques essentielles:

- sa fiabilité, résultant d'un souci de précision lié au fait que le fonds est alimenté par les caisses patronales;
- son systématisme (puisque chaque ouvrier ou assimilé est repris sur une fiche);
- enfin son ampleur: il y a environ 950.000 fiches pour tout le bassin minier wallon.

Ces fiches regroupent le salaire par année et sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles reprennent les salaires individuels⁽⁴⁾, ce qui est exceptionnel. La *Revue du Travail* ou les *Annales des Mines* ne parlent en effet des salaires qu'en mentionnant des moyennes.

Outre le nom, ces cartons mentionnent le lieu et la date de naissance et la date du mariage. Elles indiquent d'autre part le nombre de journées de travail, le lieu de travail, le type de travail effectué, le salaire gagné. Elles sont clôturées à la fin de la carrière de l'ouvrier, mentionnant la rente à laquelle il a droit à l'âge de la pension.

De par leur nombre, ces documents présentent un intérêt statistique évident: ils permettent notamment de calculer la proportion de travailleurs étrangers dans les mines, la durée de leur carrière. Autres éléments fondamentaux: leur âge est mentionné ainsi que le nom de leur épouse et la date de leur mariage. Nous pouvons ainsi évaluer précisément le nombre de mariages conclus entre travailleurs étrangers et femmes belges, l'âge au mariage et voir si les ouvriers étrangers sont venus en Belgique en famille ou seuls, ou encore par exemple l'âge moyen des ouvriers étrangers à leur arrivée dans les charbonnages de Belgique.

2. Les fiches biographiques

Outre les cartons-comptes individuels, les ouvriers sont répertoriés sur des fiches biographiques. Elles comprennent une dizaine de champs: le nom, le prénom, l'adresse, la nationalité, le lieu et date de naissance, le nom de l'épouse, ses lieu et date de naissance, la date du mariage. Elles mentionnent aussi des éléments plus spécifiques: l'âge de la fin de la carrière et le nombre d'années de service, la cause de l'invalidité s'il y en a une, le montant du salaire, le montant de la pension et des avantages complémentaires.

Ces fiches sont également dotées d'un numéro d'ordre intégrant la date de naissance, numéro renvoyant à un ou plusieurs cartons-comptes. Elles concernent les mineurs, mais pour Liège, elles reprennent aussi les travailleurs dans les carrières de grès, assimilés aux mineurs du point de vue de la législation sociale (or beaucoup d'Italiens ont travaillé dans ces carrières).

Les fiches biographiques complètent donc très bien les informations reprises sur les cartons-comptes qui sont en quelque sorte le journal de la carrière de l'ouvrier, tandis que les fiches renseignent sur la retraite de l'ouvrier. Elles présentent le même avantage que les cartons-comptes: une possibilité d'établir des statistiques (par exemple pour les causes d'invalidité), les informations étant fournies ici pour chaque individu séparément. Les renseignements fournis, qui peuvent parfois paraître anodins, sont tous importants, ne serait-ce que l'adresse de l'ouvrier: le paiement de la pension implique en effet que l'on connaisse le domicile du retraité et cette simple information permet donc d'appréhender la mobilité des ouvriers et, dans le cas des mineurs étrangers, le taux de retour dans leur pays d'origine au moment de la retraite.



Les fiches des veuves offrent la possibilité d'avoir des indications sur la condition des femmes

3. Le modèle 34

Il s'agit de fiches composées sur base de renseignements patronaux. Elles sont rassemblées en registres; il y a un registre par charbonnage et à l'intérieur des registres, il y a un classement chronologique par individu. Leur intérêt réside dans le fait qu'elles reprennent le salaire de façon trimestrielle (à la différence des cartons-comptes qui fournissent des renseignements annuels) ce qui permet de percevoir les mouvements saisonniers des ouvriers, même à l'intérieur du pays: par exemple, beaucoup de Flamands rentraient chez eux au moment de la moisson.

4. Les fiches des veuves

Ces fiches existent depuis le début du siècle. Elles offrent la possibilité non seulement d'avoir des indications sur la condition des femmes (par exemple leur taux de remariage), mais aussi d'étudier les conditions de vie matérielle des retraités. Cette source est également importante pour l'histoire de l'immigration en ce qu'elle contient des renseignements sur les mariages mixtes. Elle permet d'autre part d'avoir des renseignements sur la famille en ce qu'elle comprend un renvoi au carton-compte et à la fiche biographique.

5. Les carrières mixtes

Il s'agit d'un ensemble de documents⁽⁵⁾ concernant les personnes qui ont fait une partie de leur carrière dans les charbonnages et une partie dans un autre secteur. Leur intérêt est évident: l'étude de la mobilité sociale.

6. Les annexes aux procès-verbaux

Les ouvriers doivent faire une demande au

moment où il veulent prendre leur pension. Une commission administrative existe au sein de chaque caisse; elle tient une réunion mensuelle ou trimestrielle, au cours de laquelle elle examine les demandes de pension. Les motifs des demandes varient et vont de l'invalidité à l'arrivée à terme d'une carrière. Les annexes aux procès-verbaux de ces réunions mentionnent le nom des personnes acceptées et le taux de leur pension.

Dans de rares cas, les procès-verbaux eux-mêmes ont été conservés: leur richesse réside dans le fait qu'ils mentionnent les personnes présentes, qu'ils font un exposé détaillé des raisons pour lesquelles une pension est refusée et qu'ils parlent des cas spéciaux (cas ambigus difficiles à trancher).

7. Les transferts internationaux de pensions

Des documents relatifs à ces transferts existent à partir de la fin des années 1970 et jusque dans les années 1990. Il s'agit de listes de mineurs avec l'indication du montant de la pension versée. Elles sont classées par pays et à la fin de chaque section, il y a un récapitulatif mensuel indiquant le montant total des sommes versées pour un pays (les chiffres sont très considérables, voire exorbitants dans certains cas). Cette source permet de chiffrer le nombre de travailleurs qui sont repartis dans leur pays.

8. Autres documents

Divers dossier, qui ne font pas à proprement parler partie des archives du FNROM, peuvent fournir des informations indirectes qui peuvent être très enrichissantes.

Les circulaires internes et la législation sociale sur les mineurs:

l'administration centrale reçoit régulièrement

des circulaires sur la législation et la jurisprudence en vigueur. Celles-ci accordent parfois de nouveaux avantages ou en suppriment.

Les conflits juridiques avec les mineurs: les dossiers en la matière sont souvent importants du point de vue du volume. Très souvent, ces conflits concernent des immigrés (notamment à Marcinelle). Les résultats obtenus sont généralement peu importants par rapport aux efforts fournis.

Les dossiers du Ministère de la Prévoyance sociale:

ces dossiers, qui existent pour la région de Seraing et pour les années 1939 à environ 1956, contiennent des demandes d'autorisation d'occuper un travailleur étranger (qui habite encore dans son pays ou dans une commune limitrophe au charbonnage); il s'agit dans de très nombreux cas d'Italiens. Toutes les demandes conservées sont des demandes acceptées (et munies d'une autorisation ministérielle) et il serait intéressant de savoir ce qu'il est advenu des demandes refusées, s'il y en a eu à cette époque. Elles sont classées selon la commune de l'entreprise. Elles contiennent des renseignements sur les entreprises qui font la demande, sur la personne étrangère et elles renseignent de façon très précise la profession pour laquelle l'ouvrier est engagé et son salaire (qui peut alors être comparé au salaire effectivement perçu, mentionné sur les cartons-comptes).

La police des étrangers:

il s'agit de cartons relatifs aux communes d'Ougrée et de Seraing et qui s'étalent de la fin des années 1930 à la moitié des années 1950. Les étrangers ont l'obligation de déclarer le moment où ils arrivent en Belgique et le moment où ils quittent le pays. Parfois, dans ces

dossiers, se trouvent des lettres manuscrites provenant des ouvriers (une étude de ces lettres permettrait éventuellement d'évaluer leur niveau d'instruction et de connaissance du français mais devrait être pondérée par le fait que ces lettres sont parfois rédigées par un tiers, ami italien ou belge, assistant social, prêtre, ...). Leur contenu est très divers mais peut s'avérer intéressant dans la mesure où certaines d'entre elles mentionnent le motif pour lequel l'ouvrier étranger vient s'établir en Belgique ou bien quitte le pays.

Les fiches pour le charbon gratuit:

les ouvriers des mines recevaient du charbon gratuit dont la quantité variait en fonction du nombre de jours prestés. Cet avantage est important à une époque où l'on se chauffait et où l'on cuisinait essentiellement au charbon. Il s'agit d'un revenu indirect non négligeable, et parfois même direct, car certains des ouvriers revendaient le charbon qu'ils recevaient. Il conviendrait donc d'ajuster le montant des salaires en fonction de cette fourniture gratuite de charbon.

En conclusion

Les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs, bien qu'elles ne concernent pas spécifiquement l'immigration, peuvent s'avérer être des sources très intéressantes pour l'histoire de celle-ci. Leur étude devrait notamment permettre de mieux cerner les immigrés qui venaient travailler dans les mines belges. Qui furent-ils, de quelle région venaient-ils, quel était leur âge moyen, et pourquoi venaient-ils travailler en Belgique? Y venaient-ils avec leur famille ou seuls? Quel fut leur niveau de vie? Où travaillaient-ils et quelles tâches effectuaient-ils? Combien d'entre eux restèrent en

Belgique et combien repartirent dans leur pays d'origine? Quelle fut la quantité de mariages mixtes? Quelles étaient les raisons pour lesquelles ils mettaient fin à leur carrière (invalidité ou âge avancé)? Autant de questions dont les réponses sont désormais rendues possibles par des sources qui non seulement fournissent de nombreux renseignements qualitatifs (nom, âge, adresse, nationalité, lieu et type de travail, mariage, montant du salaire et de la pension, cause de l'interruption de la carrière, ...) mais qui permettent aussi une approche quantitative et par extension statistique de par le grand nombre de personnes recensées.

- (1) Situé 3, avenue Montesquieu à 4101 Seraing (04/330.84.28).
- (2) Il s'agit des archives des caisses des bassins de Liège, Namur, Charleroi (Marcinelle), La Louvière et Mons.
- (3) *Fonds national de retraite des ouvriers mineurs, rapport annuel pour l'exercice 1978*, pp. 3-24.
- (4) Notons en ce qui concerne les salaires qu'il convient de relativiser les chiffres mentionnés: en effet du charbon est livré gratuitement aux ouvriers par les charbonnages; c'est une source de revenus indirects non négligeable, non seulement parce que l'ouvrier ne doit pas dépenser d'argent pour acheter du charbon (à une époque où l'on se chauffe et où l'on cuisine au charbon), mais aussi parce que, dans certains cas, l'ouvrier revend le charbon qu'il reçoit en tout ou en partie, selon ses besoins.
- (5) Ils existent seulement pour le 20e siècle.

Jeugddienst vzw Arbeiderstoeristenbond (ATB) De Natuurvrienden Antwerpen

*Martine Vermandere, departement Archief
AMSAB-CLM*

De in 1975 opgerichte Jeugddienst Arbeiderstoeristenbond (ATB) De Natuurvrienden was één van de zes vzw's van ATB De Natuurvrienden (andere: Sport, Federatie van Arbeiders Foto- en Kinokringen (FAFK), Reizen, Natuurvriendenhuis, Arbeiderstoeristenbond (ATB) en Jonge Natuurvrienden).

De Jeugddienst was aangesloten bij het Socialistische Jeugdverbond (SJV) en bij de 'Naturfreundejugend Internationale' (NFJI).

De organisatie werkte als een autonome vzw met een eigen raad van beheer en personeelsleden. Als dusdanig werd de Jeugddienst dan ook erkend als landelijke jeugdorganisatie en gesubsidieerd door het Bestuur Jeugdwerk (ministerie van de Vlaamse Gemeenschap) tot 1987. De Jeugddienst werd een dienstverlenende organisatie voor niet-geëngageerde jongeren, terwijl de in 1976 gestichte Jonge Natuurvrienden de jongerenorganisatie van de Vlaamse Natuurvrienden was.

De Jeugddienst promootte het 'zachte toerisme' in eigen land dit wil zeggen reizen op een manier die milieuvriendelijk, sociaal verantwoord en economisch rendabel was. Voorts werd aan milieu-educatie gedaan, aan alternatieve sportbeoefening en werden jongeren mogelijkheden geboden om intercultureel te leren en te reizen via uitwisselingsprojecten. Een succesrijk initiatief was ook de uitgave van de *Gids voor vakantiejobs* die een overzicht bood van studentenjobs in het buitenland.

In 1987 kwam er een fusie van de werking van de Jeugddienst met die van de Jonge Natuurvrienden, omdat geen van beide werkingen nog

voldeden aan het decreet op het landelijk georganiseerd jeugdwerk van 1975. Volgens dit decreet hadden de Jonge Natuurvrienden recht op subsidies indien ze ten minste 35 afdelingen hadden die minimaal 10 activiteiten per jaar organiseerden. Van de Jeugddienst werd geëist dat er jaarlijks minimum 10 activiteiten voor jongeren van 6 tot 35 jaar op het programma stonden, dat hij een autonoom beleid voerde inzake financiën en werking, minimaal 4 publicaties per jaar uitgaf en aan kadervorming deed. Hieruit volgde dat, op vraag van het Bestuur Jeugdwerk, de Jeugddienst en de Jonge Natuurvrienden fuseerden en onder de benaming Jeugddienst erkend en gesubsidieerd werd (voor onder meer honoraria en verplaatsingskosten lesgevers, huur lokalen, aankoop en gebruik didactisch materiaal en verblijfkosten). De Jeugddienst gaf reeds het maandblad *Blik* uit en richtte als kadervorming een lessencyclus 'Bergstijgers' in, waarin oriëntatie, bergwandelen en alpinisme aangeleerd werden.

Op 1 januari 1994 werd de erkenning door de overheid en daaruit volgend de subsidie van de Jeugddienst ingetrokken omdat de werking andermaal niet meer voldeed aan de eisen van het decreet. Het ging al een tijdje slecht met de Jeugddienst. Hoofdreden daarvan was het steeds verder dalende ledental en het uitblijven van respons van de lokale afdelingen. Het bestuur van de Jeugddienst besliste om door te gaan als werkgroep, namelijk de Natuurvrienden Jongeren die activiteiten organiseert en pakketten samenstelt die aangeboden worden aan groepen (bv. sportverenigingen) buiten de ATB.

Midden oktober werd de stortingslijst van dit in juli aan het AMSAB geschonken archief afgewerkt.

Archieven in Moskou: you ain't seen nothing yet

Wouter Steenhaut, directeur AMSAB, Michel Vermote, departement archief AMSAB

Naar aanleiding van onze eerste kennismaking in mei '92 met de Belgische archiefbestanden in het voormalige Speciaal Staatsarchief van de Sovjet-Unie wist leeszaalverantwoordelijke Luba Kudravtseva ons toen te vertellen dat het zogenaamde 'Osoby-archief' de vele documenten in erbarmelijke toestand had ontvangen. De vaak onwaarschijnlijke omzwervingen tijdens en na de oorlog hadden de enorme papiermassa's herleid tot een onoverzichtelijk geheel: *"Het waren niet eens gevormde fondsen of dossiers. De papieren zaten door elkaar in zakken en dozen. De Belgische fondsen kregen geleidelijk vorm. De eerste aanwinst kregen we in 1946 samen met een massa documentatie uit andere landen. Later in de jaren '50-'60 kregen we nog verscheidene documenten na onderzoek van andere archieven in ons land"*⁽¹⁾.

Bij steeds verdere analyse van diverse Osobybestanden duiken de gevolgen van deze chaotische uitgangspositie telkens opnieuw op. De meeste 'fondi'⁽²⁾ worden beschreven door middel van inventarissen in meerdere delen, waarin de aanvullingen bij het archief steeds volgens eenzelfde rudimentair ordeningsschema worden ontsloten. In die 'fondsen' vonden we zeer regelmatig 'verdwaalde' documenten of dossiers terug. Dit niet alleen als gevolg van het beperkte inzicht van de behandelende archivaris in het functioneren en de concrete werking van de archiefvormer, maar ook het uitgangspunt van de instelling zelf gaf alle aanleiding tot een snelle afhandeling van de classificatie:

"There is no need for compiling full inventories, nor is there need for arranging the files (according

to archival principles). The only immediate need is to use the documents there for operational aims"⁽³⁾.

Dit 'operationele' gebruik betrof in eerste instantie de diverse inlichtingsdiensten, die vooral geïnteresseerd waren in een snelle toegankelijkheid. Een grondige behandeling van het materiaal met de aanmaak van degelijke toegangen tot de bestanden leek ook te omslachtig voor een instelling waarvan de oprichters in 1945 dachten dat deze waarschijnlijk slechts zou bestaan voor drie, vier of ten hoogste vijf jaar⁽⁴⁾.

Het is in die context dat in het Osoby-archief, naast de eigenlijke archiefbestanden rond één archiefvormer, een aantal verzamelbestanden tot stand kwam, aangeduid als 'collecties'. Als enig ordenend criterium gold de taal van de documenten, waarbij bovendien niet te nauw gekeken werd. In die archivalische 'weeshuizen' vonden we grote hoeveelheden archiefdossiers terug die moeilijk onmiddellijk te plaatsen waren. Hoewel we ons niet van de indruk kunnen ontdoen dat soms wat snel teruggegrepen werd naar deze gemakkelijksoplossing. In dezelfde Franse verzamelbestanden vonden we ook nog, eigenaardig genoeg, Duits-, Spaans-, Nederlandstalige en Russische archiefstukken. Bij deze vaststellingen rijst nog meer dan vroeger de vraag over de uiteindelijke bedoelingen van de sovjetautoriteiten met dit Bijzonder Geheim Staatsarchief.

Reeds vóór zijn formele oprichting in 1946 wezen de sovjetautoriteiten op het uitzonderlijke politieke en politionele belang van de geroofde buitenlandse archieven voor de eigen inlichtings- en staatsveiligheidsdiensten. Archieven van de Revolutionaire Socialistische Partij van Rusland, van de exil-Russen in Parijs, van de IVe Internationale met briefwisseling van Fred Zeller zitten echter nog steeds verloren in deze ordelose verzamelbestanden. Logischerwijze

zou men dus kunnen verwachten dat de archivariissen van het Bijzonder Geheim Staatsarchief deze uiterst belangrijke archiefstukken zouden uitgelicht en overgebracht hebben naar de archieven van de veiligheids- of inlichtingsdiensten. Bij nazicht van een aantal van die Franse verzamelbestanden bleek zo'n 10% van de meer dan 2000 doorgenomen dossiers van Belgische herkomst. Naast essentiële aanvullingen bij reeds gekende archieven, zoals deze van het dagblad *Le Peuple* en van Arthur Wauters, vonden we er ook enkele kleinere bestanden in terug van andere zelfstandige archiefvormers.

Er was onder meer een stuk vooroorlogs archief van de **Association Belge pour le Progrès Social** (ABPS, 1925), een onafhankelijke studiegroep die de verbetering van de werken leefomstandigheden van de werkende bevolking voor ogen had. De ABPS had een pluralistisch karakter en kon rekenen op het engagement van eminente vertegenwoordigers uit de arbeidersbeweging, de patronale wereld, de overheid en de universitaire wereld. De teruggevonden documenten behoorden toe aan Léon Delsinne (1882-1971), directeur van de Arbeidershogeschool. Het is waarschijnlijk daar dat zijn papieren in het begin van de oorlog in beslag werden genomen. De stukken beslaan de periode van 1930 tot 1938, de werking van de ABPS werd toen grondig beïnvloed door de ingrijpende gevolgen van de economische crisis en veel aandacht ging uit naar de problematiek van de werkloosheid. Het is ook een periode waarin een belangrijke aanzet werd gegeven tot initiatieven inzake sociale wetgeving die pas na de oorlog verder werden uitgewerkt. De dossiers in Moskou sluiten mooi aan bij de documenten (1944-87) van de ABPS die reeds op het AMSAB bewaard worden (archief nr.99).



*Een verrassende vondst in het Osoby-archief : de papieren van Jean Nihon (midden),
afgevaardigd-beheerder van de Arbeidershogeschool te Ukkel*

De papieren van **Jean Nihon** (1894-1986) zijn een andere verrassende vondst. Nihon was afgevaardigd-beheerder van de Arbeidershoge-school te Ukkel. Daar werden zijn dossiers met betrekking tot de jeugdbeweging (blijkbaar samen met de ABPS-papieren van Delsinne) gevonden door de bezetter die druk op zoek was naar de archieven van de Socialistische Internationale⁽⁵⁾. De documenten bleken interessant genoeg voor inbeslagname en verzielden uiteindelijk samen met de andere Belgische archieven in het Osoby-archief. Daar ging bij verwerking het verband tussen de bundels verloren; het gros van de dossiers werd opgeborgen in het archief nr. 195 dat verkeerdelijk aangeduid werd als het archief van het 'Waals Jeugdcentrum'. Eigenlijk maken de recentelijk teruggevonden dossiers daar een integrerend deel van uit. Het geheel vormt de papieren weerslag van het engagement van Nihon in diverse jeugdorganisaties: als oprichter en animator van de Rode Valken, als voorzitter van de Waalse Jeugdherbergcentrale (vandaar Waals Jeugdcentrum) en van de Internationale van Socialistische Opvoeding. Alles samen meer dan 1000 bladzijden archiefmateriaal.

Een andere mooie ontdekking was een merkwaardig knipselboek - inclusief iconografisch materiaal - van een opmerkelijk anarchistisch experiment in ons land uit het begin van deze eeuw: de **Vrije Gemeenschappelijke Kolonie 'L'Expérience'** van Stokkel. Uit deze groep rond Emile Chapelier ontstond later de anarchistische 'Groupe Révolutionnaire de Bruxelles' waarin we onder meer de namen terugvinden van Jean De Boe (1889-1974, later voorzitter van de Centrale van Boek- en Papiernijverheid) en van Victor Serge (1890-1947, die naam zou maken als Russisch revolutionair en schrijver). Nader onderzoek in verband met dit kleinood leert ons dat het vóór de oorlog deel uitmaakte

van de collecties van het Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis te Amsterdam⁽⁶⁾.

Van **César De Paepe** (1842-1890) vonden we een tot nu toe onbekend handschrift terug uit 1881: 'Cours d'Economie Industrielle'. Daarnaast doken nog enkele verspreide stukken op van coöperatieve maatschappijen - van Oostende tot Mons - die misschien het eerste zichtbare deel zijn van archieven waarvan de hoofdbestanddelen voorlopig nog opgeborgen liggen in andere Osoby-verzamelbestanden.

Ten slotte kwamen we in extremis nog een bibliotheekcollectie van het Osoby-archief op het spoor. Het steekkaartensysteem van die omvangrijke verzameling boeken, brochures en tijdschriften bevat talloze verwijzingen naar zeldzame Belgische titels. Veel van dat materiaal kan ongetwijfeld als gedrukt archief ingepast worden bij de ons bekende archiefvormers. Duidelijke aanwijzingen zijn er in elk geval naar de archieven van het Nationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis en naar deze van de krant *Le Peuple*. Binnen de toch wel beperkte mogelijkheden waarmee het AMSAB zijn onderzoek in Moskou moet organiseren, konden we slechts een aanzet geven tot het systematisch door-nemen van dit materiaal, maar deze piste verdient zeker verder onderzoek.

De initiële Osoby-lijst van de Belgische archieven werd sedert mei '92 al een aantal keer aangevuld⁽⁷⁾, maar nog steeds bevat ze blijkbaar niet alle Belgisch archief- en documentatiemateriaal dat zich in de depots bevindt. De nieuwe aanvullingen na drie dagen opzoekingen ter plaatse zijn daarvan een ernstige aanwijzing. Het verder samenbrengen van deze essentiële basisgegevens lijkt ons een dringende noodzaak om op termijn te komen tot een volledige identificatie en een professionele be-

schrijving van alle archief- en documentatiemateriaal. Want voor het formuleren van om het even welke restitutievraag zal het van primordiaal belang zijn te beschikken over degelijke dossiers met volledige en accurate informatie omtrent inhoud, herkomst en migratie van de archiefbestanden.

De restitutie van de Belgische archieven kwam wederom in de actualiteit met het bezoek van minister De Rycke aan Moskou in september 1997. Vladimir Kozlov, voorzitter van de overkoepelende Russische Archiefraad, verklaarde toen aan de aldaar aanwezige Belgische journalisten dat de teruggave van Belgische archieven bemoeilijkt wordt omdat het Russische Huis van Volksvertegenwoordigers, de Doema, een moratorium heeft ingesteld op de teruggave van de Duitse oorlogsbuit en hierin België op dezelfde lijn stelt als Duitsland. Volgens deze wet zijn alle culturele goederen die door het Rode Leger uit Duitsland werden meegenomen als Russische eigendom te beschouwen, als compensatie voor de geleden oorlogsschade. Ten onrechte trouwens, aldus Kozlov, want België was in de Tweede Wereldoorlog ook het slachtoffer van de Duitse agressie, werd leeggeplunderd door de Duitsers en was bovendien een geallieerde van de Sovjet-Unie. Er wordt nu door specialisten aan een variante van de wet gewerkt, waardoor de restitutie toch mogelijk zou worden. Volgens dezelfde hoge Russische ambtenaar zou de restitutie van de archieven door deze nieuwe wet binnen de twee maanden kunnen voltrokken zijn. De vraag die we ons hierbij stellen is hoe snel deze eventuele nieuwe wet zal gestemd en uitgevoerd worden. Sinds 1992 al wachten wij geduldig. De teruggave van de Belgische archieven zou echter volgens Kozlov kunnen versneld worden indien België 'een gebaar van goede wil' zou stellen. Hiermee bedoelt hij dat België de Russische archieven, die in ons land belandden met

de Russische emigranten na de Russische Revolutie van 1917, zou terugschikken⁽⁶⁾. De juridische situatie van deze archieven is echter heel anders dan deze van de Belgische archieven in Rusland. De meeste documenten werden door de toenmalige Russische eigenaars geschonken of in bewaring gegeven aan Belgische archiefinstellingen. De Belgische Staat kan niet zomaar beslissen deze archieven - met een contractuele bewaarplaats in België - terug te geven aan Rusland, tenzij er kan bewezen worden dat ook deze archieven gestolen werden uit Rusland. Dan wordt dit een verhaal zoals dat van onze archieven maar dan omgekeerd.

- (1) BRTN-nieuws van 15 mei 1992, verklaring van L. Kudravtševa
- (2) De term 'fond' (meervoud 'fondi') wordt door de Russische archivariissen gehanteerd voor de aanduiding van archivalische basiseenheden. Het begrip werd overgenomen in de jaren twintig van het Franse 'fonds d'archives', maar wordt zowel toegepast op 'archieven' in de strikte betekenis, als op verzamelingen gelijksoortig of verwant archiefmateriaal. (cf. P.K. GRIMSTED, *Archival Rossica / Sovietica abroad. Provenance or Pertinence, Bibliographic and Descriptive needs*. In : *Cahier du Monde Russe et Soviétique*, vol. XXXIV(3), juli-september 1995, pp. 431-480.
- (3) Geciteerd door P.K. GRIMSTED in : *Archives of Russia Five Years After: Purveyors of Sensation or Shadows Cast to the Past?* Amsterdam : IISG, 1997, p. 67: uit het verslag van de oprichtingsvergadering van het Osoby-archief, 21.08.45.
- (4) Geciteerd door P.K. GRIMSTED in : *Archives of Russia [...]*, p. 67.
- (5) J. LUST, E. MARECHAL, W. STEENHAUT, M. VERMOTE, *Een Zoektocht naar Archieven*. Van NISG naar AMSAB, Gent : AMSAB, 1997, p. 59.
- (6) Jaarverslag IISG 1948, p. 35.
- (7) cf. AMSAB-Tijdingen, 1992, extranr. 16 : Mission to Moscou en de Osoby-publicatie: *Fondsen van Belgische Herkomst. Verklarende Index*, Moskou, 1995.
- (8) *De Standaard*, 27.10.1997; *De Financieel-Economische Tijd*, 9.9.1997.